

WILAYA DE LA REGION DE RABAT-SALE-ZEMMOUR- ZAER
BUDGET GENERAL

PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 19/08/INDH /

Le vingt quatre juillet deux mille huit à treize heures, la commission d'appel d'offres, après tirage au sort pour la désignation des deux représentants du maître d'ouvrage tenant compte de la décision de l'autorité compétente n°10 /2008 du 27 /06/2008 et composée comme suit :

- Mr Farida El Ouali / : Chef de Service de passation des Marchés et approbation, Président
- Mr Sabri Mohammed / : Représentant de la TGR (membre)
- Mr Hassan Baya / : Chef de Service Bâtiment Communal (membre)
- Mr Said Lfihir / : Représentant le Chef de Service du Budget Général (membre)

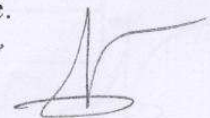
La commission s'est réunie en séance publique dans la salle de réunion au 3ème étage de la wilaya de la Région de Rabat - Salé - Zemmour - Zaër en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert n° 19/08/INDH relatif aux **Travaux de construction de la salle couverte au terrain Al Amal à l'Arrondissement Yacoub El Mansour Rabat, Tranche 1**, conformément à l'avis publié dans les journaux suivants :

- RISSALAT AL OUMMA n° 7899 / du 28-29/06/2008 /
- L'OPINION / n° 15552 du 02/07/2008 /
- Portail des marchés de l'Etat [www. marchéspublics. gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) Le 29/06/2008 /

A l'ouverture de la séance, le président remet aux membres le support écrit contenant l'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres dont le montant est fixé à **4.225.272,00 Dhs /**

Le président ouvre ensuite la séance et demande aux membres de formuler leurs observations éventuelles : Néant /

Il cite les journaux dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié.



Il dépose sur le bureau le seul pli reçu, à savoir :

- STE TIZTA S.A.R.L /

Et invite ensuite les concurrents présents qui n'auraient pas envoyé ou déposé leurs plis, à les lui remettre séance tenante.

Ont répondu à cette invitation: Néant /

Le président invite le concurrent qui s'est aperçu que son dossier est incomplet à produire les pièces manquantes sous enveloppes fermées.

Ont répondu à cette invitation: Néant. /

La commission arrête, alors définitivement la liste des plis reçus ou déposés, soit :

- STE TIZTA S.A.R.L /

Le président ouvre l'enveloppe extérieure du pli contenant les dossiers du concurrent, cite la présence des enveloppes exigées. Il ouvre ensuite l'enveloppe portant la mention « dossiers administratif et technique », énonce les pièces contenues dans le dossier « administratif, technique » et dresse un état des pièces fournies par le concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue; le concurrent et le public se retirent de la salle.

Ensuite, la commission se réunit à huis-clos pour examiner le dossier administratif et technique du concurrent, elle écarte le concurrent ci-après pour le motif suivant :

Concurrents éliminés	Motifs des éliminations détaillées
Néant	Néant


Elle arrête ensuite la liste des concurrents admissibles en précisant ceux dont les dossiers doivent être complétés ou qui comportent des erreurs ou discordances à rectifier, à savoir :

A- Liste des concurrents admissibles sans réserves /

- STE TIZTA S.A.R.L

B- Liste des concurrents admissibles avec réserves /

Concurrents	Motifs de la réserve
Néant	Néant

 2/4

La séance publique est alors reprise et le président :

- Informe le concurrent **STE TIZTA S.A.R.L** de son admission ;
- procède ensuite à l'ouverture de l'enveloppe du concurrent retenu portant la mention « offre financière » et donne lecture de la teneur de l'acte d'engagement, comme suit :

Soumissionnaires	Montant des actes d'engagement
- STE TIZTA S.A.R.L	4.368.633,60 Dhs

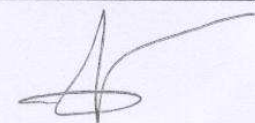
Les membres de la commission paraphent l'acte d'engagement et le bordereau des prix - détail estimatif.

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos. Elle écarte le concurrent suivant pour les motifs ci- après :

concurrent	Motifs des éliminations
Néant	Néant

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos, elle procède à la vérification des opérations arithmétiques de l'offre du concurrent retenu et rectifie les erreurs matérielles évidentes relevées dans son acte d'engagement ces rectifications donnent les résultats suivants :

concurrent	Montant de l'acte d'engagement avant rectification	Montant de l'acte d'engagement rectifié
- STE TIZTA S.A.R.L	4.368.633,60 Dhs	4.368.633,60 Dhs



Enfin, la commission décide de proposer à l'autorité compétente de retenir l'offre qu'elle juge intéressante qui est présentée par **STE TIZTA S.A.R.L** pour un montant de **QUATRE MILLION TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENT TRENTE TROIS DIRHAMS SOIXANTE CENTIMES (4.368.633,60 Dhs)**.

Fait à Rabat le 24/07/2008

Le président



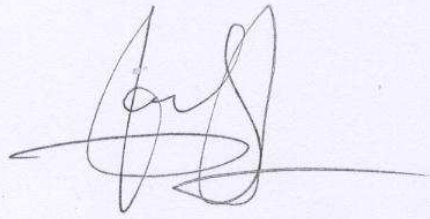
Mr Hassan Baya



Mr Said Lfihri



Mr Sabri Mohammed



P. le Wali
Le Gouverneur Chargé
du Secrétariat Général



Signé: Mamay **BAHIYA**

Appel d'offres ouvert n° 19/08/INDH relatif aux Travaux de construction de la salle couverte au terrain Al Amal à l'Arrondissement Yacoub El Mansour Rabat, Tranche 1